



Sous le terme de « Service de protection » on veut légitimer les placements abusifs



Les reportages se multiplient, qui montrent que de façon totalement abusive, le KESB « Service de protection suisse des enfants et des adultes » enlève des personnes à leur famille et impose leur placement.

Les reportages se multiplient, qui montrent que de façon totalement abusive, le KESB « Service de protection suisse des enfants et des adultes » enlève des personnes à leur famille et impose leur placement. Ainsi le KESB du canton de Linth a envoyé la police dans la salle de classe chercher un garçonnet âgé de huit ans à l'époque. La raison en était que selon le KESB la mère célibataire ne pouvait pas assumer correctement ses obligations maternelles parce qu'elle travaillait à temps plein. Et cela alors que pendant la journée la grand-mère s'occupait bien du garçonnet. La mère désespérée n'a été informée que deux ans plus tard du lieu où avait été amené son fils... Dans un autre cas, on a interdit à la sœur d'un handicapé mental de s'occuper de son frère parce que, selon le KESB, elle n'aurait pas été assez professionnelle. Par la suite, il a été interdit à la femme d'entrer (dans la maison commune), le frère a été emmené dans une institution et le KESB a vendu la maison pour payer les frais d'hébergement du frère... Dans certains cas, la désignation de « Service de protection des enfants et des adultes », n'a rien à voir avec la protection des enfants et des adultes, mais sert plutôt de légitimation au placement, ce que le bon sens humain appellerait plutôt un crime !

de sk./rb.

Sources:

www.20min.ch/schweiz/ostschweiz/story/27393103

Artikel „Paragrafen-bestimmte Kontaktsperre“ aus „Schweizerzeit“ vom 18.03.16

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#KESB-fr - www.kla.tv/KESB-fr

#VolEnfants - d'enfants - www.kla.tv/VolEnfants

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.